L'évaluation en l'EPS de 1967 à nos jours

Une approche de l'E1

Une épreuve 1… l'épreuve avant le programme

- AGREG INTERNE : L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement, **sur ses références culturelles et sur les déterminants historiques, économiques et sociaux des activités physiques et sportives**.

- AGREG EXTERNE : Dissertation ou commentaire d'un écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques sportives et artistiques : **déterminants historiques, anthropologiques, économiques, sociaux et culturels.**

- CAPEPS EXTERNE : L'épreuve consiste en une dissertation. L'épreuve vise à contrôler la connaissance et la maîtrise de la discipline éducation physique et sportive et à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances issues des sciences humaines et sociales et validées par la recherche. Ces connaissances d'appui doivent permettre de répondre aux **enjeux sociaux, historiques, culturels, éducatifs et scolaires de la discipline** afin de mieux comprendre les mutations actuelles d'une discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves du second degré au sein du système éducatif français.

- **Programme 2024 … une précision dans l'épreuve**

Première épreuve d'admissibilité

Durée : 6 heures Coefficient 2

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que le candidat mobilise des connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires du candidat seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

Thèmes du programme :

- **La leçon d'EPS et l'activité de l'élève**
- **Les jeunes, les pratiques sportives et les incidences en EPS**
- **L'élève en EPS, son développement et sa santé**
- **L'évolution de la relation pédagogique en EPS et le métier d'enseignant**
- **Les savoirs enseignés et les modalités d'évaluation en EPS**

Un champ d'ébat… et non un champ de bataille

Le sujet impose de prendre la trame globale par un point particulier, mais l'ensemble du schéma reste présent.

→ l'ensemble des thèmes sont présents ;

→ Tout est relié et vos choix peuvent être pertinents dès lors qu'ils sont reliés à la question ;

→ L'espace de réflexion s'inscrit dans le système de l'EPS, un système ouvert sur le monde.

EPS, un champ mille-feuille

réfléchir pour manger dans le « bon sens »

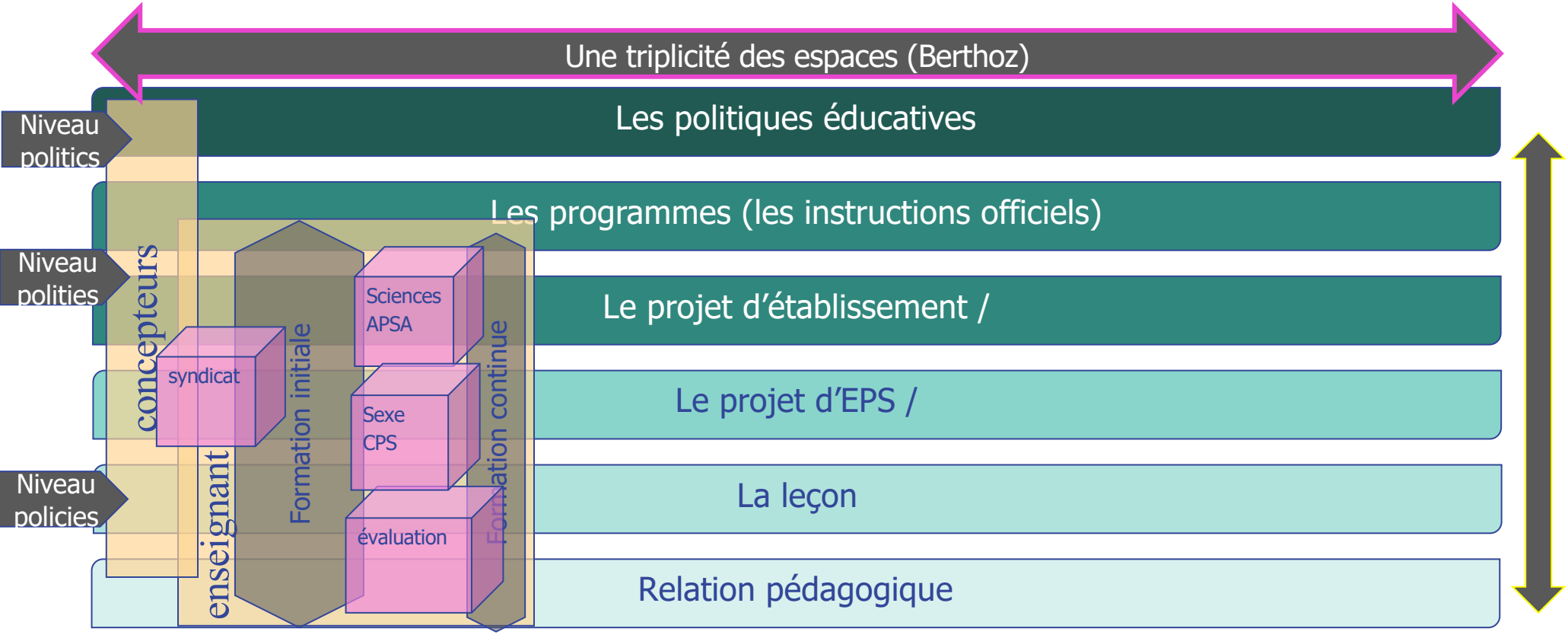

L'EPS, une trame dynamique

la relation n'est pas toujours consensuelle

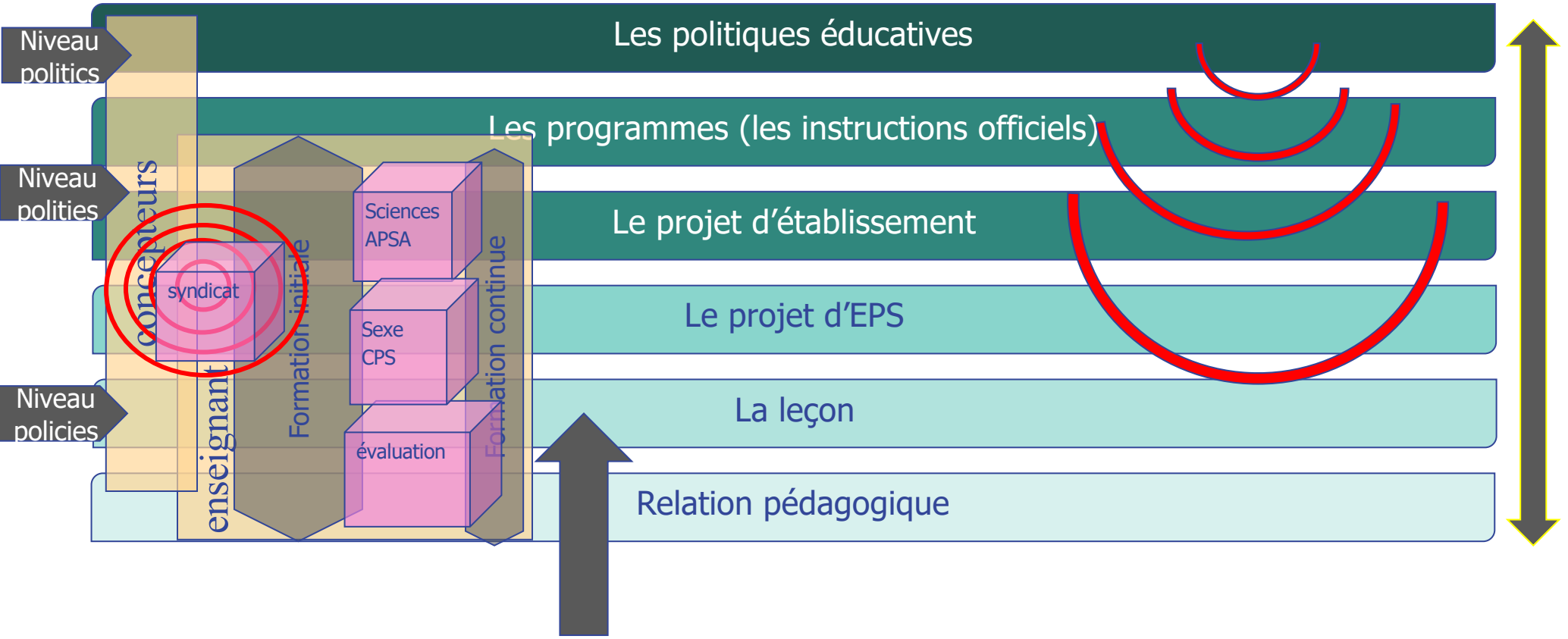

comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire

Une trajectoire dans l'espace… ET dans le temps

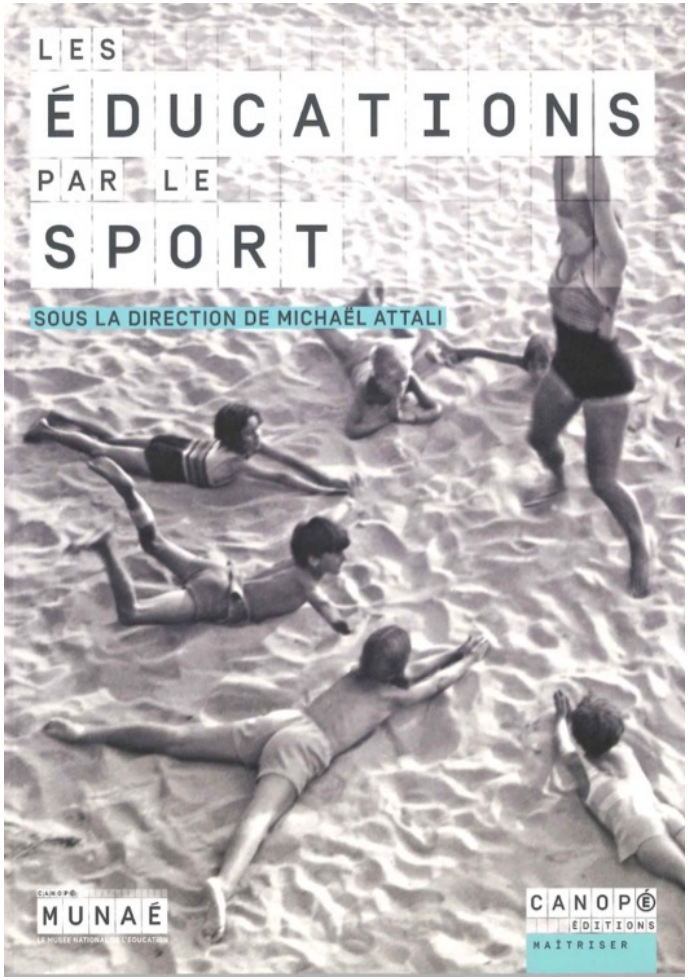

- **Les savoirs enseignés → les modalités d'évaluation → les politiques éducatives** **(Fuchs, « Sport et réformes scolaires depuis 1989 : controverse et innovations », 2017)**
  - Les savoirs enseignés, un concept daté
  - Modalités d'évaluation : un pluriel daté dans les mots
  - Les politiques éducatives : un objet varié et variant
- **Une réforme : « un changement important et voulu par les autorités responsables »** **(Prost, 2013, p.301)**

  → voir ce qui change exige de saisir ce qui demeure…

Partir depuis 1967 …

« La revendication d'un nouveau rôle (1968-1981) » Ferhat, « S'arrêter aux murs de l'école ? Les collectivités locales et le système éducatif, l'exemple des communes (1958-1989) », 2016, p. 221.

- Il y a un changement majeur suite à l'instauration de la 5e République et suite aux lois scolaires (Berthoin – 1959 ; Capelle-Fouchet – 1963) et en vue de la loi Haby (1975)

- **La construction d'une nouvelle instruction – IO du 19 octobre 1967**

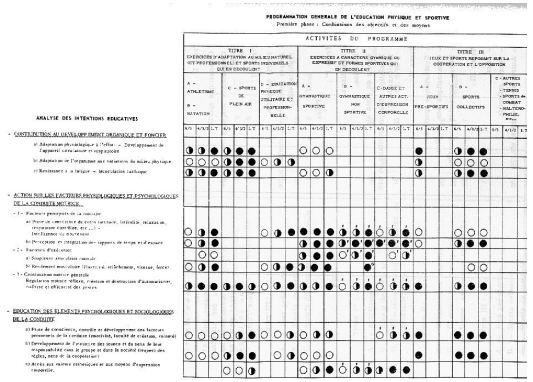

- **Le nouveau rapport à l'éducation en perspective : Colloque d'Amiens**

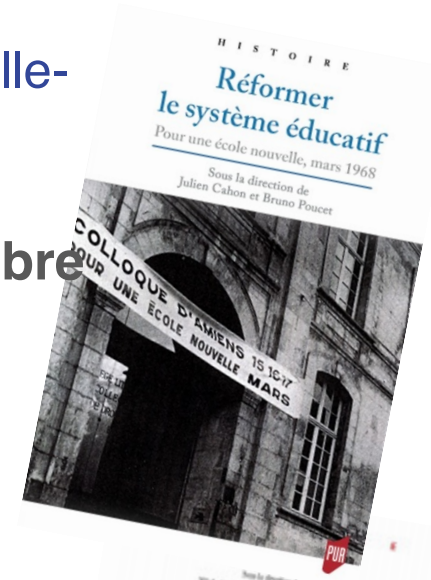

- **Une loi Faure (12 novembre 1968) → une nouvelle génération**

Partir de l'évaluation…

- **L'évaluation comme un comportement devenant une note**

Fortune & Saint-Martin, « La table Letessier au service de l'intégration progressive du sport dans l'éducation physique scolaire (1952-1959) », 2008, p. 87-100 :

« La table Letessier cote un ensemble d'épreuves de nature athlétique, c'est-à-dire des activités physiques dans lesquelles la performance du pratiquant est directement mesurable à travers une donnée temporelle ou métrée (courses, sauts, lancers, grimper de corde et natation). » p. 96

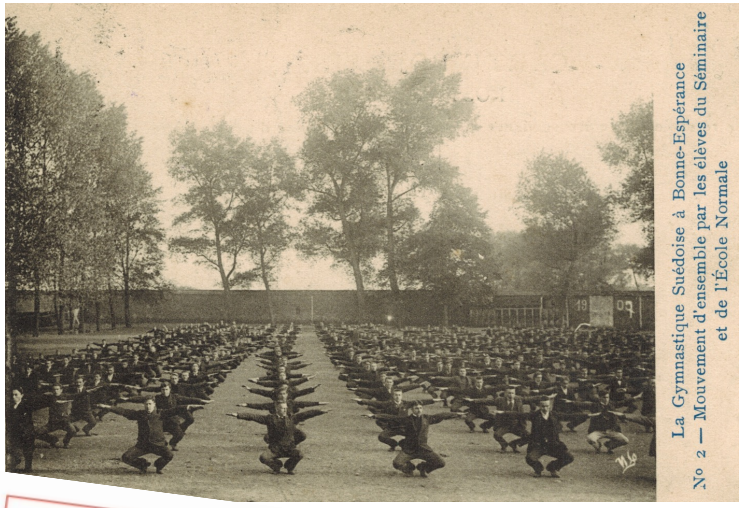

- **Les évaluations comme des temps**

Une question de visibilité /Cnesco 2023

  - Diagnostique
  - Formative
  - Certificative / sommative

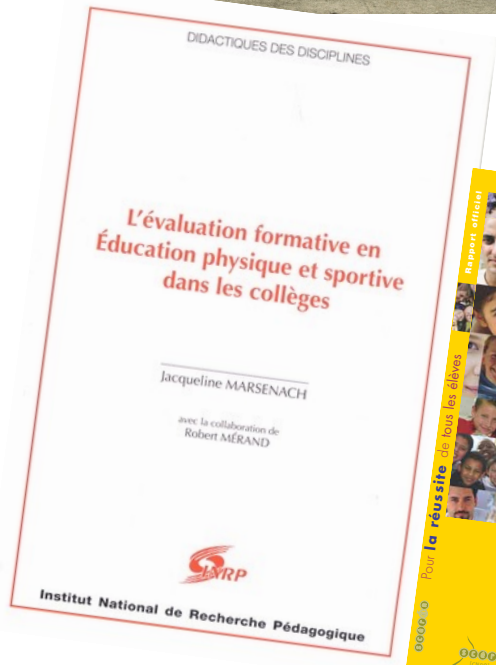

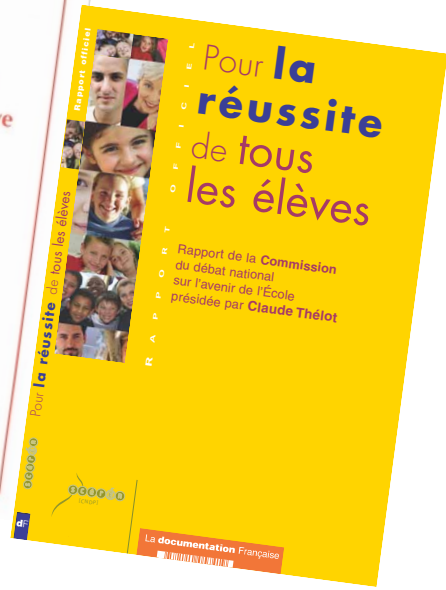

- **Les évaluations comme des jalons**

  - Auto-évaluation
  - Notion de réussite ?

La table Letessier

TABLE RÉDUITE DE COTATION

J. LETESSIER

Points	(1) VITESSE 50 m	60 m	80 m	100 m	(2) RÉSISTANCE 600 m	1.000 m	1.500 m	(3) SAUT Haut	Long	(4) LANCER POIDS 7 kg 257	6 kg	5 kg	4 kg	3 kg	Balle	(5) GRIMPER 6 m (2×3)
500 ..		**6.4**	**8.2**	**10**	**1.14**	**2.15**	**3.34**	**218**	**8.35**	**19.50**						
490 ..		6.5	8.3	10.2	1.16	2.18	3.38	212	8.10	18.40						
480 ..		6.6	8.4	10.3	1.17	2.20	3.43	107	7.85	17.40						
470 ..		6.7	8.6	10.5	1.19	2.23	3.47	201	7.60	16.50	18.20					
460 ..		6.8	8.7	10.6	1.20	2.26	3.52	196	7.35	15.60	17.20	19.10				
450 ..		6.9	8.8	10.8	1.22	2.29	3.56	191	7.15	14.80	16.30	18.10				
440 ..		7	8.9	11	1.23	2.32	4.01	186	6.95	14	15.40	17.20				4
430 ..	6	7.1	9.1	11.2	1.25	2.35	4.05	181	6.70	13.20	14.60	16.30	17.80			4.4
420 ..	6.1	7.2	9.2	11.3	1.27	2.38	4.11	176	6.50	12.50	13.80	15.40	16.90			4.7
410 ..	6.2	7.3	9.3	11.5	1.29	2.41	4.16	172	6.30	11.80	13.10	14.60	16.10	17.50		5.2
400 ..	**6,3**	**7.4**	**9.5**	**11.7**	**1.30**	**2.44**	**4.21**	**167**	**6.10**	**11.20**	**12.40**	**13.90**	**15.30**	**16.60**	**90**	5.7
390 ..	6.4	7.5	9.6	11.9	1.32	2.47	4.26	163	5.90	10.60	11.70	13.20	14.50	15.80	85	**6.2**
380 ..	6.5	7.6	9.7	12.1	1.34	2.50	4.31	159	5.75	10	11.10	12.50	13.80	15	80	6.8
370 ..	6.6	7.7	9.9	12.3	1.35	2.54	4.36	154	5.55	9.50	10.50	11.80	13.20	14.30	76	7.4
360 ..	6.7	7.8	10	12.5	1.37	2.57	4.42	150	5.40	9	9.90	11.20	12.50	13.60	72	8.1
350 ..	6.8	8	10.1	12.7	1.39	3.01	4.47	146	5.25	8.50	9.40	10.60	11.90	12.90	68	8.8
340 ..	6.9	8.1	10.3	12.9	1.41	3.05	4.53	143	5.10	8	8.90	10.10	11.30	12.20	64	9.6
330 ..	7	8.2	10.4	13.1	1.43	3.09	4.59	139	4.90	7.60	8.40	9.60	10.70	11.60	61	10.5
320 ..	7.1	8.3	10.6	13.3	1.45	3.12	5.05	135	4.75	7.20	7.90	9.10	10.20	11	58	11.5
310 ..	7.2	8.4	10.7	13.5	1.47	3.16	5.11	132	4.60	6.80	7.50	8.60	9.70	10.50	55	12.5
300 ..	**7.3**	**8.6**	**10.9**	**13.7**	**1.50**	**3.20**	**5.17**	**128**	**4.50**	**6.40**	**7.10**	**8.20**	**9.20**	**10**	**52**	13.50
290 ..	7.4	8.7	11	13.9	1.52	3.24	5.23	125	4.35	6.10	6.70	7.80	8.70	9.50	49	**14.8**
280 ..	7.5	8.8	11.2	14.1	1.54	3.28	5.30	122	4.20	5.80	6.40	7.40	8.30	9	46	16.1
270 ..	7.6	9	11.4	14.3	1.56	3.32	5.36	119	4.10	5.50	6.10	7	7.90	8.60	44	17.6
260 ..	7.7	9.1	11.5	14.6	1.58	3.36	5.43	116	3.95	5.20	5.80	6.60	7.50	8.20	41	19.3
250 ..	7.8	9.2	11.7	14.8	2.01	3.40	5.49	113	3.85	4.90	5.50	6.30	7.20	7.80	39	20.9
240 ..	8	9.4	11.9	15	2.03	3.45	5.56	110	3.70	4.60	5.20	6	6.80	7.40	37	22.8
230 ..	8.1	9.6	12		2.06	3.50	6.03	107	3.60	4.40	4.90	5.70	6.50	7	35	24.8
220 ..	8.2	9.7	12.2		2.08	3.54	6.10	104	3.50	4.10	4.60	5.40	6.20	6.60	33	27.2
210 ..	8.3	9.8	12.4		2.11	3.59	6.17	101	3.40	3.90	4.40	5.10	5.90	6.30	31	30.00
200 ..	**8.4**	**10**	**12.6**		**2.13**	**4.04**	**6.24**		**3.30**	**3.70**	**4.10**	**4.80**	**5.60**	**6**	**30**	5 m 50
190 ..	8.6	10.2	12.8		2.16	4.09		96	3.20	3.50	3.90	4.50	5.30	5.70	28	**5 m**
180 ..	8.7	10.3	12.9		2.19	4.13			3.10	3.30	3.70	4.30	5	5.40	27	4 m 50
170 ..	8.8	10.4	13.1		2.21	4.18		91	3	3.10	3.50	4.10	4.70	5.20	25	4 m
160 ..	9	10.6	13.3		2.24	4.23			2.90		3.30	3.90	4.50	5	24	
150 ..	9.1	10.8	13.5		2.27	4.28		86	2.80		3.10	3.70	4.30	4.70	22	3 m 50
140 ..	9.2	11	13.7		2.30	4.34			2.70			3.50	4.10	4.50	21	3 m
130 ..	9.4	11.1	13.9		2.33	4.39		82	2.65			3.30	3.90	4.30	20	
120 ..	9.6	11.3	14.1		2.36	4.45			2.55			3.10	3.70	4	19	2 m 50
110 ..	9.7	11.5			2.39	4.50		78	2.50				3.50	3.80	18	
100 ..	**9.8**	**11.7**			**2.42**	**4.56**			**2.40**				**3.30**	**3.60**	**17**	2 m
90 ..	10	11.9			2.45			74	2.35				3.10	3.40	16	
80 ..	10,2	12.1			2.48				2.30				3	3.30	15	1 m. 50
70 ..	10,4				2.52			70	2.20					3.10	14	
60 ..	10,6				2.55				2.15					3	13	1 m
50 ..	10,8				2.59			66	2.10						12	
40 ..	11				3.02				2.00							
30 ..	11,2				3.06			63	1.95						11	0 m 50
20 ..	11,4				3.10				1.90							
10 ..	11,6				3.14			60	1.85						10	

(Reproduction interdite)

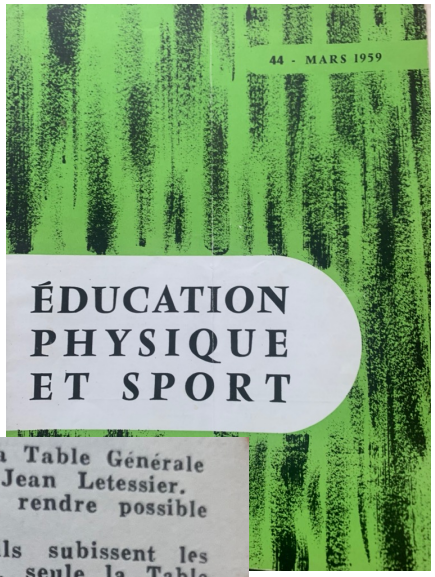

La Table réduite ci-contre est extraite de la Table Générale de Cotation des Performances Sportives de Jean Letessier.

Cette simplification a été réalisée afin de rendre possible l'organisation des épreuves de masse.

Pour que tous les candidats — où qu'ils subissent les épreuves — soient notés de la même façon, seule la Table réduite sera utilisée (sans tenir compte des performances intermédiaires).

Pour les compétitions individuelles réservées à l'élite, la Table générale elle-même, beaucoup plus sensible, est à conseiller. Elle est en vente, à la Revue, pour la somme de 225 frs (port compris).

Pour comprendre le principe de construction de la Table, il faut se rappeler que nous n'avons pas pris pour unité de différenciation des performances les unités de distance ou de temps, comme cela s'est fait jusqu'ici pour tous les barèmes et toutes les tables de cotation, mais une fraction de la performance. L'unité de performance est donc à tous les échelons une fraction constante de la performance.

Ex : si nous prenons un écart de 3 cm au niveau d'un saut de 100 cm (soit une fraction de 1/33e), pour un saut au niveau de 200 cm la même fraction sera représentée par 6 cm. Et si 10 points de la cotation sanctionnent cette fraction de performance, nous trouverons :

à 100 cm : 3 cm = 10 pts

et à 200 cm : 6 cm = 10 pts.

Cette règle essentielle et évidente qui nous a permis de construire une table générale de performances, nous est imposée par les lois qui régissent les distributions statistiques normales.

Pour des raisons pratiques, la présente table réduite comporte des simplifications qui, inévitablement, entraînent quelques légères entorses à la règle citée ci-dessus, sans pour autant l'infirmer.

J. LETESSIER.

Une bascule ?

SNEP, 1985

SOMMAIRE

- **PREFACE par Jacques Rouyer** 7
  - — Ils nous ont envoyé leurs projets 9
  - — Avertissement aux lecteurs 11
- **NOTRE CADRE DE REFERENCE. Michel Chaigneau** 13
- **ORGANISATION DE L'EPS. PROJETS** 17
  - — Lycées : les règles du jeu 19
  - — Projets : une nouvelle donne 22
  - — APS : projets en mains ! 27
  - — Activités sportives spécialisées 31
  - — Collèges : tout atout pour l'EPS 35
  - — Projets : des outils d'analyse 43
- **DES GRILLES, DES FICHES, DES DEBATS** 47
  - **Quand toutes les composantes sont évaluées** 49
    - — Approche générale des sports collectifs 51
    - — Hand - Foot - Rugby - Volley 59
    - — Pleine nature - Course d'orientation - Cyclisme 77
    - — Athlétisme 81
    - — Natation 89
    - — Tennis - Tennis de table 93
    - — APEX 97
    - — GRS 103
    - — Gymnastique 105
  - **Quand, seule, la motricité est évaluée** 115
    - — Dans les sports collectifs 117
    - — Foot — Rugby — Hand — Volley 119
    - — Athlétisme 143
    - — Judo — Lutte — Tennis 152
    - — Natation 156
    - — Gymnastique 163
    - — APEX-Danse 164
    - — La motricité en question
      - - l'avis de Robert Né 166
      - - quelques remarques de Michel Chaigneau 167
  - **Quand, seules, les connaissances sont évaluées** 169
    - — Approche générale 171
    - — Volley - Hand - Foot 181
    - — Athlétisme 191
    - — Natation 196
    - — Débats
      - - « Papier crayon » ? par Pierre Cardon 197
      - - Il est des nôtres ! par Pierre Salque 201
      - - Vive le cognitif ? par Marc Delgrange 202
      - - Un essai à transformer, par Jean Morin 203
      - - Contribution, de Robert Mérand 206
  - **Quand, seuls, participation et progrès sont évalués** 211
    - — Approche générale 213
    - — Approche appliquée à des activités 218
    - — Le point de vue de Daniel Bouthier et Serge Reitchess 227
- **BACCALAURÉAT : BILANS ET PERSPECTIVES** 227
  - — La natation en questions 229
  - — Une problématique de la notation 235
  - — Remarques sur une année d'expérience 237
  - — Dépasser les difficultés, avancer des propositions ... 241
- **AVEC LE SNEP, CONSTRUIRE LE BAC QUE NOUS VOULONS** 245
  - — nos revendications par Michel Ossakowsky
- **ANNEXES : LES NOUVEAUX TEXTES** 249

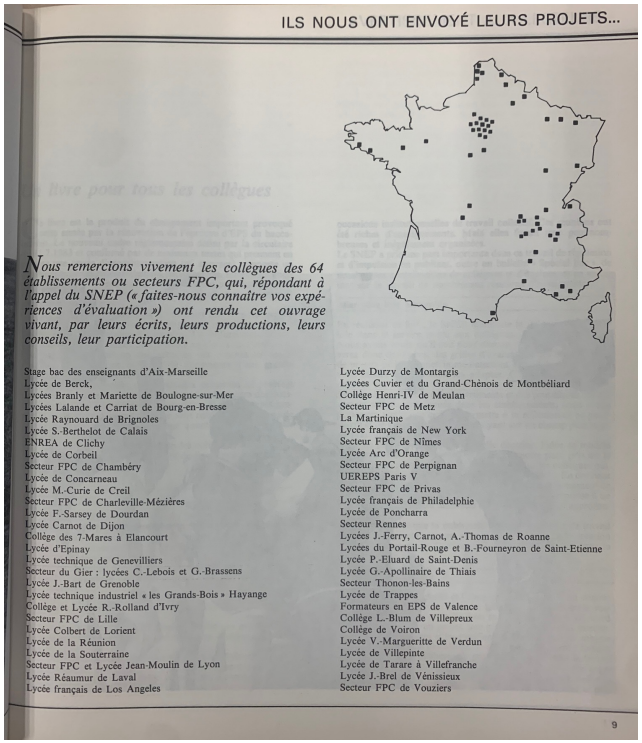

ILS NOUS ONT ENVOYÉ LEURS PROJETS...

Nous remercions vivement les collègues des 64 établissements ou secteurs FPC, qui, répondant à l'appel du SNEP (« faites-nous connaître vos expériences d'évaluation ») ont rendu cet ouvrage vivant, par leurs écrits, leurs productions, leurs conseils, leur participation.

Stage bac des enseignants d'Aix-Marseille
Lycée de Berck,
Lycées Branly et Mariette de Boulogne-sur-Mer
Lycées Lalande et Carriat de Bourg-en-Bresse
Lycée Raynouard de Brignoles
Lycée S.-Berthelot de Calais
ENREA de Clichy
Lycée de Corbeil
Secteur FPC de Chambéry
Lycée de Concarneau
Lycée M.-Curie de Creil
Secteur FPC de Charleville-Mézières
Lycée F.-Sarsey de Dourdan
Lycée Carnot de Dijon
Collège des 7-Mares à Elancourt
Lycée d'Epinay
Lycée technique de Genevilliers
Secteur du Gier : lycées C.-Lebois et G.-Brassens
Lycée J.-Bart de Grenoble
Lycée technique industriel « les Grands-Bois » Hayange
Collège et Lycée R.-Rolland d'Ivry
Secteur FPC de Lille
Lycée Colbert de Lorient
Lycée de la Réunion
Lycée de la Souterraine
Secteur FPC et Lycée Jean-Moulin de Lyon
Lycée Réaumur de Laval
Lycée français de Los Angeles
Lycée Durzy de Montargis
Lycées Cuvier et du Grand-Chênois de Montbéliard
Collège Henri-IV de Meulan
Secteur FPC de Metz
La Martinique
Lycée français de New York
Secteur FPC de Nîmes
Lycée Arc d'Orange
Secteur FPC de Perpignan
UEREPS Paris V
Secteur FPC de Privas
Lycée français de Philadelphie
Lycée de Poncharra
Secteur Rennes
Lycées J.-Ferry, Carnot, A.-Thomas de Roanne
Lycées du Portail-Rouge et B.-Fourneyron de Saint-Etienne
Lycée P.-Eluard de Saint-Denis
Lycée G.-Apollinaire de Thiais
Secteur Thonon-les-Bains
Lycée de Trappes
Formateurs en EPS de Valence
Collège L.-Blum de Villepreux
Collège de Voiron
Lycée V.-Margueritte de Verdun
Lycée de Villepinte
Lycée de Tarare à Villefranche
Lycée J.-Brel de Vénissieux
Secteur FPC de Vouziers

Un regard sur le pratiquant depuis la pratique

NOM - CLASSE

LYCEE JEAN BART - GRENOBLE

HAND BALL

		OUI*	NON*
A - DOMAINE MOTEUR			
1°	Je sais courir, sauter, m'arrêter sans le ballon en suivant le jeu.	☐	☐
2°	Je sais apprécier convenablement les trajectoires du ballon.	☐	☐
3°	Je sais accélérer, changer de rythme.	☐	☐
4°	Je sais courir, sauter, m'arrêter avec le ballon en respectant la règle.	☐	☐
5°	Je sais prendre un adversaire à contre-pied sans le ballon.	☐	☐
6°	Je sais faire une passe "correcte" à un partenaire qui bouge.	☐	☐
7°	Je sais shooter avec une certaine force : - en appui	☐	☐
	- en suspension	☐	☐
8°	Je sais tirer de l'aile.	☐	☐
9°	Je sais varier mon jeu en accélérant la circulation de balle.	☐	☐
10°	Je sais tirer de la place de pivot.	☐	☐
11°	Je suis capable de jouer toute une partie (15 minutes) en gardant toutes mes possibilités de perception.	☐	☐
B - DOMAINE COGNITIF			
1°	Reconnaitre un terrain de hand-ball avec ses zones permises et interdites.	☐	☐
2°	Je connais les règles fondamentales.	☐	☐
3°	Je comprends les gestes de l'arbitre.	☐	☐
4°	Je comprends les règles et leurs applications dans le jeu (ex : double appui).	☐	☐
5°	Je sais reconnaitre une attaque, une défense, une contre-attaque.	☐	☐
6°	Je connais les principes d'une défense individuelle.	☐	☐
7°	Je connais le principe d'une défense de zone.	☐	☐
8°	Je connais "grossièrement" les différents type de défense de zone (06,51, 21, 33) avec leurs points forts et faibles.	☐	☐
C - DOMAINE AFFECTIF ET SOCIAL			
1°	Je me maitrise sur un terrain et accepte les décisions de l'arbitre.	☐	☐
2°	Je n'ai pas peur de contrer un adversaire.	☐	☐
3°	J'accepte de jouer avec tout le monde et faire participer activement un joueur plus faible.	☐	☐
4°	J'arrive à arbitrer sans me laisser influencer.	☐	☐
5°	J'arrive à aider un partenaire porteur de balle sans le gêner.	☐	☐
6°	Je sais repérer un espace libre.	☐	☐
7°	Sans le ballon, je suis capable d'aider un partenaire.	☐	☐
8°	Je suis capable de percevoir un surnombre et de l'exploiter avec l'aide d'un partenaire.	☐	☐
9°	Je mets mes connaissances au service des autres.	☐	☐

* Cochez la réponse choisie

NIVEAU

MOTEUR		COGNITIF		AFF. SOCIAL	
1.2.3	1	1.2	1	1.2.3	1
4.5	2	3.4	2	4.5	2
6.7	3	5.6	3	6.7.8	3
8.9.10	4	7	4	8	4
11	5	8	5	9	5

Annexes aux IO de 1967

PROGRAMMATION GENERALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Première phase : Combinaison des objectifs et des moyens

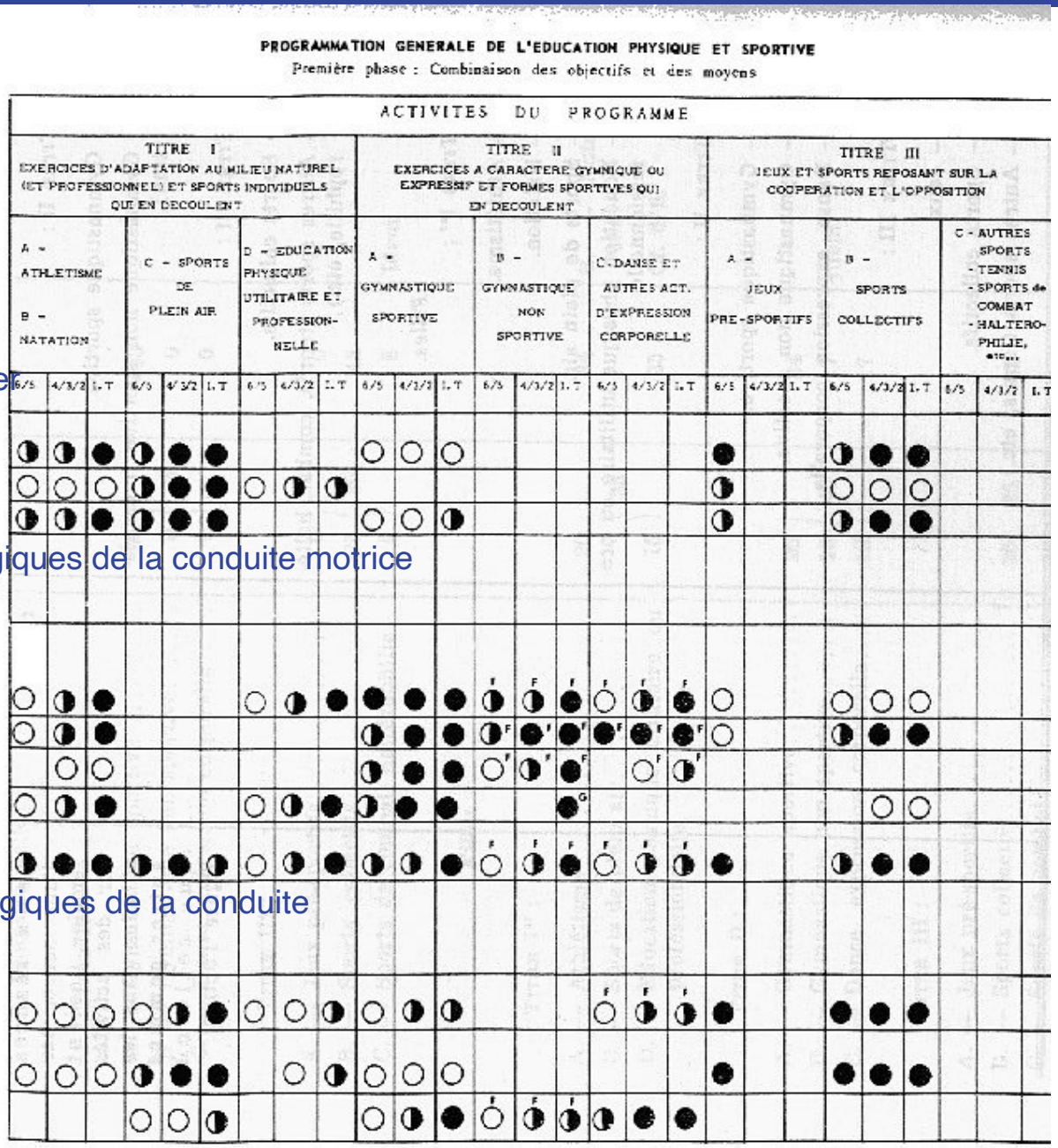

ANALYSE DES INTENTIONS EDUCATIVES

Contribution au développement organique et foncier

- CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ORGANIQUE ET FONCIER

  a) Adaptation physiologique à l'effort : - Développement de l'appareil circulatoire et respiratoire

  b) Adaptation de l'organisme aux variations du milieu physique

  c) Resistance à la fatigue = Musculation cardiaque

Action sur les facteurs physiologiques et psychologiques de la conduite motrice

- ACTION SUR LES FACTEURS PHYSIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DE LA CONDUITE MOTRICE

  - 1 - Facteurs perceptifs de la conduite

    a) Prise de conscience du corps (attitude, latéralité, relaxation, respiration contrôlée, etc ...) - Intelligence du mouvement

    b) Perception et intégration des rapports de temps et d'espace

  - 2 - Facteurs d'exécution

    a) Souplesse articulaire normale

    b) Rendement musculaire (élasticité, relâchement, vitesse, force)

  - 3 - Coordination motrice générale

    Régulation motrice réflexe, création et destruction d'automatismes, maîtrise et efficacité des gestes

Education des éléments psychologiques et sociologiques de la conduite

- EDUCATION DES ELEMENTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA CONDUITE

  a) Prise de conscience, contrôle et développement des facteurs personnels de la conduite (emotivité, faculté de création, volonté)

  b) Développement de l'initiative des jeunes et du sens de leur responsabilité dans le groupe et dans la société (respect des règles, sens de la coopération)

  c) Accès aux valeurs esthétiques et aux moyens d'expression corporelle.

Les maitrises de J. Teissié

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

essai d'une systématique

PAR JUSTIN TEISSIÉ
Professeur à l'E.N.S.E.P.

suite et fin (voir E.P.S. nos 37 à 42)

3ème PARTIE

I. — PLAN D'ENSEMBLE

1° GENERALITES.

Le programme d'éducation physique et sportive, dont nous précisons les principes directeurs à la suite, définit essentiellement par période et en fin de scolarité, les objectifs techniques et les activités qui orientent sur le plan moteur et sur le plan sportif, l'enseignement de l'E.P.S. dans les établissements du second degré.

Il doit être considéré comme un cadre assurant la continuité, la progressivité et l'efficacité de notre discipline.

Il laisse à chaque maitre l'initiative et la responsabilité d'une action éducative généralisée où s'exprime sa manière d'enseigner et sa personnalité.

Il suppose une adaptation indispensable aux conditions matérielles, climatiques et horaires ; il sous-entend un choix de moyens tenant compte des tendances et des insuffisances particulières à chaque groupe d'enfants ou d'adolescents.

2° PRINCIPES DIRECTEURS.

a) De la sixième, à la deuxième partie du baccalauréat, nous avons distingué quatre périodes :

11 ans	6e	Durée : 1 an
12 - 13 ans	5e et 4e	— : 2 ans
14 - 15 ans	3e et 2e	— : 2 ans
16 - 17 ans	1re et 2e partie	— : 2 ans

b) Chaque période se propose des objectifs actuels, répondant aux nécessités de l'éducation fonctionnelle et adaptés à l'évolution psycho-motrice.

A cet effet, les leçons d'Education physique à l'intérieur de l'établissement solliciteront :

— Les manifestations fondamentales,
— Les facteurs de coordination,
— Les facteurs structuraux.

qui paraissent dominer les possibilités motric période envisagée.

c) Chaque période se propose des objectifs répondant aux nécessités de l'éducation s adaptés à l'évolution psycho-sociale.

A cet effet, la séance de plein air, consacrée cation sportive, devra se concrétiser en fin de par la connaissance des règles techniques, hy et morales, la pratique et l'adhésion volon élèves à :

— Un sport individuel,
— Un sport collectif,
— Un sport de pleine nature.

d) Les objectifs systématiques ne sauraient voir sans des objectifs complémentaires répo nécessités pédagogiques qu'impose l'Educatio — attrait, variété, affectivité, etc. — et qu réalité du contact professeur-élève permet d

e) Les 60 leçons d'E.P. et les 30 leçons de qu'il est possible d'organiser chaque année semaines de scolarité environ — sont réparties saisonniers, de 16 à 20 leçons et de 8 à 10 Plein Air, composant des progressions bien

Pendant la durée de chaque cycle, les principales et secondaires des leçons d'E.P en vue d'atteindre les objectifs actuels, dev lèlement assurer une préparation technique de Plein Air, aux objectifs plus lointains.

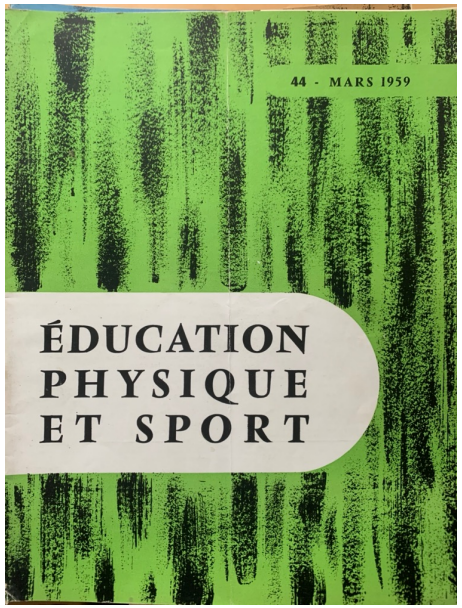

Les 4 maitrises de Justin Teissié :
- Maitrise du corps propre ;
- Maitrise des déplacements ;
- Maitrise de l'engin ;
- Maitrise des oppositions.

« L'évaluation en éducation physique et sportive passe par l'action. Il nous faudra donc en planche à voile évaluer la performance et les moyens mis en jeu pour y parvenir, y compris les rôles sociaux exprimés en terme de quantité et de qualité d'investissement. L'évaluation en planche à voile doit être formative mais aussi certificative et se traduire par une note reflétant les compétences acquises », Jean Roche (dir.), *Didactique de l'EPS. APPN en EPS : vers une approche transversale en canoë-kayak, escalade, planche à voile, CNDP, 1993,* p.149

Vous commenterez cette citation au regard de la considération de l'élève en EPS depuis 1967.

La citation

Passer des mots hic et nunc à des termes « atemporels »

« L'évaluation en éducation physique et sportive passe par l'action. Il nous faudra donc en planche à voile évaluer la performance et les moyens mis en jeu pour y parvenir, y compris les rôles sociaux exprimés en terme de quantité et de qualité d'investissement. L'évaluation en planche à voile doit être formative mais aussi certificative et se traduire par une note reflétant les compétences acquises »

Distinction théorie / pratique dans l'activité de l'élève

Distinction efficacité / efficience

Différents pôles de l'action de l'élève

Obligations de l'enseignant ?

Le paratexte

Jean Roche (dir.), *Didactique de l'EPS. APPN en EPS : vers une approche transversale en canoë-kayak, escalade, planche à voile, CNDP, 1993,* p.149

- → Positionnement de l'auteur :
  - → IPR
  - → Appartient au courant sportif du courant dijonnais / lyonnais → didactique des APS ?
- → Titre et sous-titre :
  - → Apparente dissociation dida des APS / dida de l'EPS → approche transversale comme résolution
  - → APPN en EPS : développement de pratiques non métrique, possiblement non chronométrique
- → La publication :
  - → CNDP –> Canopé → réseau de publication de l'INRP / IUFM
- → Date :
  - → 1993 : sous le mandat de Claude Pineau

Vous commenterez cette citation au regard de la considération de l'élève en EPS depuis 1967.

→ Commentez cette citation :
- → C'est donc qu'il faut partir de la citation (et pas de la question). Il y a un sens !

→ Au regard : il faut regarder le champ de bataille depuis l'endroit précis

→ La considération de l'élève (la jeunesse)
- → Par qui ?
  - → Les parents ?
  - → L'institution ?
  - → L'enseignant ?
    - → Depuis l'enseignant qui regarde l'élève
      - → Regard premier ou second ?
      - → L'adulte qui regarde l'enfant ?

→ Depuis 1967 :
- → Intégralité de la période → quid s'il n'y a rien ?
- → Replacer le contexte de départ
  - → Difficulté du temps court… visibilité de mutations plus fines (inachevées ?)

Modélisation du sujet

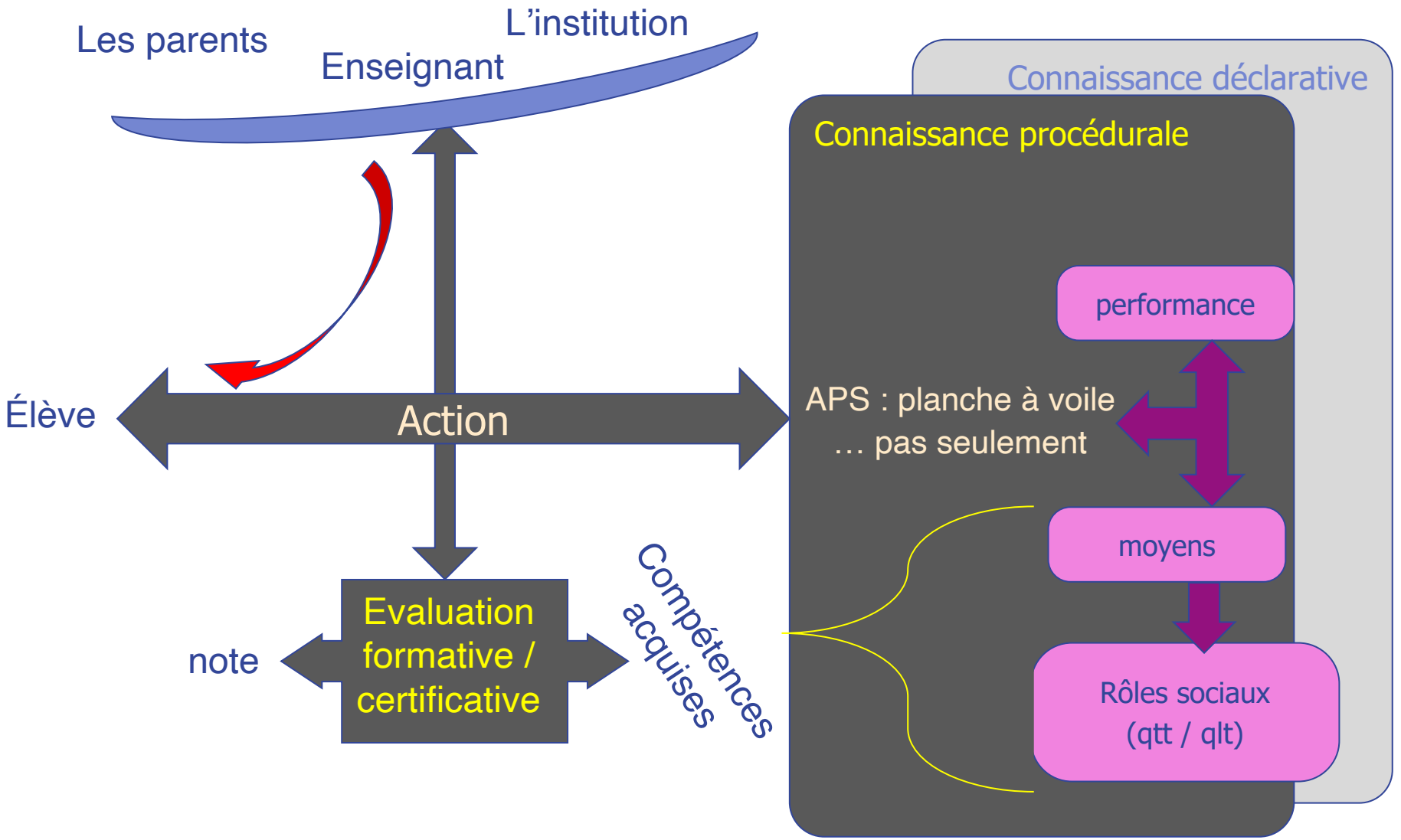

Gestion par le triangle de Houssaye

Regard de l'élève par rapport à l'exercice

Problématique

Nous démontrerons, à travers la subjectivation progressive de l'élève, comment l'enseignant en devenant le point d'articulation des regards sur l'élève et par l'élève, permet d'appréhender les différentes natures d'actions grâce à des évaluations glissant des logiques normatives aux logiques formatives, tout en préservant ses finalités certificatives.

Nous démontrerons comment, de 1967 à 1994, l'élève en cours d'autonomie s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant de l'unité institutionnelle, par une évaluation normative s'ouvrant à des vertus formatives permettant la visibilité directe de l'apprentissage moteur

Nous démontrerons comment, de 1994 à 2006, l'élève exprimant ses choix s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives et des appétences de l'élève, par une évaluation aussi formative que normative permettant la visibilité d'apprentissages variés

Nous démontrerons comment, de 2006 à nos jours, l'élève réflexif s'inscrit au cœur d'un dispositif pluriel organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives déclinées à l'échelle locale et articulées avec une perception personnelle, par une évaluation davantage formative que normative permettant de capter une pluralité de compétences

Problématique

Nous démontrerons, à travers la subjectivation progressive de l'élève, comment l'enseignant en devenant le point d'articulation des regards sur l'élève et par l'élève, permet d'appréhender les différentes natures d'actions grâce à des évaluations glissant des logiques normatives aux logiques formatives, tout en préservant ses finalités certificatives.

Nous démontrerons comment, de 1967 à 1994, l'élève en cours d'autonomie s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant de l'unité institutionnelle, par une évaluation normative s'ouvrant à des vertus formatives permettant la visibilité directe de l'apprentissage moteur

Nous démontrerons comment, de 1994 à 2006, l'élève exprimant ses choix s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives et des appétences de l'élève, par une évaluation aussi formative que normative permettant la visibilité d'apprentissages variés

Nous démontrerons comment, de 2006 à nos jours, l'élève réflexif s'inscrit au cœur d'un dispositif pluriel organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives déclinées à l'échelle locale et articulées avec une perception personnelle, par une évaluation davantage formative que normative permettant de capter une pluralité de compétences

	Nous démontrerons, à travers la subjectivation progressive de l'élève, comment l'enseignant en devenant le point d'articulation des regards sur l'élève et par l'élève, permet d'appréhender les différentes natures d'actions grâce à des évaluations glissant des logiques normatives aux logiques formatives, tout en préservant ses finalités certificatives.		
	Sous-problématique 1 : Nous démontrerons comment, de 1967 à 1994, l'élève en cours d'autonomie s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant de l'unité institutionnelle, par une évaluation normative s'ouvrant à des vertus formatives permettant la visibilité directe de l'apprentissage moteur	Sous-problématique 2 : Nous démontrerons comment, de 1994 à 2006, l'élève exprimant ses choix s'inscrit au cœur d'un dispositif organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives et des appétences de l'élève, par une évaluation aussi formative que normative permettant la visibilité d'apprentissages variés ⇩	Sous-problématique 3 : Nous démontrerons comment, de 2006 à nos jours, l'élève réflexif s'inscrit au cœur d'un dispositif pluriel organisé par l'enseignant, garant des logiques éducatives déclinées à l'échelle locale et articulées avec une perception personnelle, par une évaluation davantage formative que normative permettant de capter une pluralité de compétences
Les APSA	X	X	X
Les champs scientifiques ⇨	A partir les IO de 1967, les élèves des CES et des CEG développent des éducations physiques distinctes qui vont rechercher des effets guidés par les annexes : effets fonciers, les effets physiologiques et psychologiques. Les enseignants, issus des CREPS ou pour une minorité influente des ENSEPS, ont donc convoqués la physiologie, l'anatomie et autres sciences dures mais également sont venus se doter de connaissances en psychologie, à l'image du courant de la FSGT porté par Mérand qui instille, par delà les réflexions de Piaget, une nouvelle vision de l'enfant par les réflexions d'Henri Wallon. Les enseignants sont unifiés à travers les concours de recrutement du professorat et du professorat adjoint, en considérant cependant la distinction des sexes, et leur regard sur les élèves s'en trouve également affecté. La table Letessier continue de faire de l'évaluation un temps de normalisation garanti par l'effet mathématique du statisticien (Yohann Fortune, Télémaque, 2008). La démarche du sport de l'enfant associé à l'unification des collèges en 1975 va accroitre la force d'unification de l'évaluation normative mais rentre de plus en plus en incohérence avec un public scolaire qui continue de se diversifier, tant dans ses origines sociales que dans sa culture corporelle. La formation scolaire de l'élève va prendre de plus en plus d'importance quant à son avenir professionnel. Cet élément, sur fond de crise pétrolière, accroit la puissance symbolique du diplôme, de la note et donc de l'évaluation certificative dans la lutte contre le chômage et l'échec scolaire qui lui est associé. Le point de rupture du barême Letessier, sur fond de renouvellement politique avec l'élection de François Mitterrand trouve une solution à l'échelle du lycée avec le Contrôle en cours de Formation en 1983. Les capacités des enseignants à investir ce regard sur l'élève s'est enrichi depuis 1975 et la fin de l'ENSEPS, par les formations STAPS qui viennent faire cohabiter dans les premières années de formation initiale un champ scientifique plus ouvert avec la sociologie, l'histoire, mais plus encore, en fonction des UER puis UFR régionaux et en fonction de leur laboratoire (Fuchs et Renaud, 2020), les sciences humaines dont la psychologie sociale en tête. La persistance des IO de 1985 autour des aptitudes ne permet pas à la lecture scientifique de l'activité de l'enfant d'investir ses motifs d'agir, mais reste bien à la surface de son corps en mouvement. Cependant, les IO de 1986, avec les trois principes de « se connaitre, connaitre les autres et connaitre les APS » ouvrent la porte à une lecture plus complexe de l'élève et laisse à l'évaluation formative une possibilité de s'exprimer. Le regard de l'élève sur lui-même ainsi que la considération de la diversité des élèves, par-delà leur genre dans les textes de 1985, donne à l'apprenant une autonomie grandissante dans son projet éducatif. La loi Jospin de 1989 finit de déplacer le centre de gravité de la question éducative en intégrant la famille dans le système éducatif qui se construit autour de l'élève.		
Les méthodes pédagogiques	X	X	X

Des éléments

- **« Ainsi du type d'évaluation privilégié en EPS dépend la légitimité scolaire de cette discipline » (Attali, Saint-Martin, 2010, p.57) → il faut penser les mutations comme des glissements, des transferts de ratio d'usage.**
- **« Les critères d'évaluation en EPS n'évoluent guère jusqu'au début des années 1980 », ibid., p.60**
  - « Progressivement l'évaluation des dons laisse ainsi la place à l'évaluation des produits et des processus des apprentissages ». p.61
- **« La période 1980-2010 marque une étape dans l'engagement des enseignants d'EPS dans la construction de systèmes docimologiques. En les faisant évoluer, ils souhaitent apporter la preuve d'un savoir-faire dont ils revendiquent la reconnaissance institutionnelle. » p.73**